

MARIE JOLY ¹

(vers 1607-1633-1675)

Le 29 novembre 1633, Marie Joly s'engage dans une extraordinaire aventure. Elle répond à l'appel de Dieu, à l'appel des Pauvres. Elle s'associe avec quelques autres jeunes paysannes, sous la conduite de Mademoiselle Le Gras et de Monsieur Vincent.

Cette nouvelle et toute petite communauté n'a pas encore de nom. Ces quelques filles sont appelées Filles des Charités car elles travaillent avec les Dames dans les Confréries de la Charité des paroisses de Paris.

Ses premières années de Fille de la Charité.

Dieu seul est l'auteur de votre Compagnie se plaira à dire Monsieur Vincent aux Sœurs. Mais Dieu se sert des hommes pour réaliser ses desseins.

Madame Goussault est l'un des instruments dont Dieu s'est servi pour la fondation de la Compagnie. Elle est présidente des Dames de la Charité, elle voit les difficultés qu'éprouvent toutes ces Dames, les duchesses, les marquises, à remplir les humbles tâches auprès des Pauvres, ces tâches qui, chez elles, sont accomplies par leurs domestiques.

Madame Goussault a vu à l'œuvre cette jeune paysanne de Suresnes, Marguerite Naseau, si aimable, si bonne que tout le monde l'aimait. Elle remarque en Marie Joly, une paysanne de ses terres ou l'une de ses servantes les qualités nécessaires pour servir aussi dans les Charités. Elle lui parle de ce nouveau service et en 1632, Madame Goussault conduit Marie à Mademoiselle Le Gras.

Monsieur Vincent rencontre cette jeune pleine d'ardeur, pleine de foi. Son entrevue avec Marie le réjouit :

« Marie m'a fort industrieusement, affectionnément et humblement répondu qu'elle est prête à faire ce que vous voudrez et en la manière que vous voudrez, qu'elle est seulement marrie de ce qu'elle n'a pas assez de jugement, de force et d'humilité pour servir à cela, mais que vous lui direz ce qu'il faudra qu'elle fasse et qu'elle suivra entièrement vos intentions. Oh ! qu'elle me paraît bonne fille ! Certes, Mademoiselle, je pense que Notre Seigneur la vous a donnée lui-même pour s'en servir par vous. » ²

Toute heureuse, Marie commence son service en l'une des paroisses de Paris. Mademoiselle la guide en ses débuts. D'autres jeunes viennent la rejoindre : elles sont d'Aubervilliers, de Maisons-Alfort, de Pontoise, du Mesnil, de Montdidier, de Beauvais. Les besoins sont grands, car les Charités se multiplient dans Paris, et les Dames désirent toutes avoir une ou deux filles avec elles.

Peu à peu, s'impose à Mademoiselle Le Gras et à Monsieur Vincent la nécessité d'une formation spirituelle et professionnelle des Filles. Les Dames de la Charité se montrent parfois exigeantes. Mademoiselle s'interroge : Ne pourrai-je pas regrouper ces quelques filles chez elle ? Ne serait-ce pas cette communauté où il y aura allant et venant, que Dieu lui a fait entrevoir dans la Lumière de Pentecôte ? Elle parle de ce projet à Monsieur Vincent qui lui répond :

« Vous êtes à Notre Seigneur et à sa Sainte Mère. Tenez-vous à eux et à l'état auquel ils vous ont mise, en attendant qu'ils témoignent qu'ils désirent autre chose de vous. » ³

Cette réponse ne satisfait pas Louise de Marillac qui voit les besoins des filles. Elle se sent de plus en plus pressée de réaliser ce qui lui apparaît être la volonté de Dieu. Elle insiste auprès de Monsieur Vincent qui réagit d'une manière assez sèche :

¹ Echos de la Compagnie janvier & février 1985

² Vincent de Paul) Louise de Marillac - septembre 1632 – Doc. 88

³ Vincent de Paul à Louise de Marillac vers 1630 – Doc. 87

« Attendez que Dieu manifeste clairement sa volonté... J'y pense assez pour tous deux. »⁴

« Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles et Dieu veut que vous soyez la sienne... Je vous prie, une fois pour toutes, de n'y point penser. »⁵

N'y point penser, c'est bien difficile, mais Louise de Marillac va attendre, tout en aidant les filles qui viennent la voir, lui demandent conseil, ou désirent faire quelques jours de retraite dans sa maison.

Les mois passent. Louise de Marillac confie à Dieu ce projet difficile à réaliser. Enfin en août 1633, Monsieur Vincent qui termine sa retraite, écrit à Mademoiselle Le Gras :

« Votre bon ange a communiqué avec le mien touchant la charité de vos filles. Car il est vrai qu'il m'en a suggéré souvent le ressouvenir et que j'ai pensé sérieusement à ce bon œuvre. Nous en reparlerons, Dieu aidant, vendredi ou samedi. »⁶

Plusieurs entrevues de Monsieur Vincent et de Louise de Marillac vont aboutir à une décision. Mademoiselle va accueillir chez elle, dans sa propre maison, quelques filles. Un choix est fait parmi toutes celles qui travaillent dans les Charités.

« Il sera bon de leur faire connaître qu'il faut être dans l'esprit d'indifférence. Mais quoi, il faut les dresser à la connaissance des solides vertus. »⁷

Qui sont ces quelques filles choisies par Monsieur Vincent et Mademoiselle Le Gras pour être les pierres de fondation de cette nouvelle et originale confrérie ? Marguerite Naseau n'est plus là. Elle est morte de la peste au mois de février. La mort de cette jeune si bonne pour les Pauvres a été un signe pour Monsieur Vincent.

Marie Joly répond avec enthousiasme à cet appel. Elle va retrouver, dans ce même amour de Dieu et des Pauvres, Jeanne, Nicole, Michelle, Marguerite. Dieu réunit des êtres bien différents pour faire naître dans l'Église une nouvelle forme de vie consacrée au service des Pauvres : des paysannes, au caractère rude, ne sachant pas lire, et une Dame de l'aristocratie française, d'une grande sensibilité et d'une grande culture.

Marie est heureuse. Son ardeur auprès des malades s'accroît. Aux cinq premières, d'autres filles sont venues se joindre. En juillet 1634, elles sont douze. Monsieur Vincent les réunit de temps en temps pour leur expliquer comment être de bonnes servantes de Dieu et des Pauvres.

Le 31 juillet 1634, Monsieur Vincent explique aux Sœurs le règlement. Et, surprise, il nomme en chaque paroisse une Supérieure. Marie Joly est toute étonnée de se voir choisie. Elle devient la supérieure de Nicole sur la paroisse Saint-Sauveur. En repartant, Marie médite les paroles de Monsieur Vincent.

« Comme l'obéissance perfectionne toutes nos œuvres, il est nécessaire que parmi vous, il y en ait toujours une qui tienne lieu de Supérieure. »⁸

Perfectionner toutes choses, c'est permettre de vivre à fond, c'est assurer l'authenticité de la réponse de la petite communauté à la mission confiée par Dieu. Ainsi chaque communauté locale doit se maintenir dans la mission de la Compagnie, dans cette mission qui continue celle du Christ Rédempteur.

Marie est un peu écrasée par cette nouvelle responsabilité. Saura-t-elle correspondre pleinement au dessein de Dieu, au charisme confié à cette nouvelle communauté ? Elle se rassure un peu. Monsieur Vincent a dit que la supérieure changerait tous les mois. Mais l'expérience lui fera voir que la durée de cette charge est beaucoup plus longue, et Marie sera Sœur Servante en plusieurs maisons.

Monsieur Vincent a, en effet, grande confiance en Marie. En octobre 1635, il la choisit pour remplacer Mademoiselle à la tête de la petite communauté de l'Hôtel-Dieu. Les Sœurs s'inquiètent de changer de responsable. Monsieur Vincent demande à Louise d'aller de temps en temps à l'Hôtel-Dieu :

« pour apprivoiser peu à peu Marie à ces filles, et elles à Marie. »⁹

⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac – sans date – Doc. 20

⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – avant 1632 – Doc. 87

⁶ Vincent de Paul à Louise de Marillac – août-septembre 1633 – Doc. 100

⁷ Vincent de Paul à Louise de Marillac – septembre-octobre – Doc. 101

⁸ Conférence du 31 juillet 1634 – Conf. 5

⁹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – octobre 1635 – Doc. 133

Madame Goussault s'inquiète elle-même de ce changement. Comment une jeune paysanne illettrée peut-elle assumer une telle responsabilité ?

« J'ai parlé à Madame Goussault. Elle dit que Marie ne fera point l'oraison comme on la fait, ni ne la fera répéter. Mais à cela ne tient. Vous la pourrez voir parfois. »¹⁰

Monsieur Vincent maintient les décisions prises, mais il demande à Louise de Marillac d'accompagner les Sœurs, de les visiter dans leurs différentes implantations. Il sait que des difficultés de toutes sortes peuvent survenir. Ce nouveau mode de vie n'est pas toujours compris.

A l'Hôtel-Dieu, Marie a des difficultés avec une sœur originaire de Normandie. Il lui semble que sa conduite n'est pas celle d'une Fille de la Charité. Elle en parle à Monsieur Vincent qui appelle la Sœur. Louise de Marillac, en visite à Gournay reçoit une lettre de Monsieur Vincent :

« La fille de Mademoiselle Viole qu'on a mise avec elles les scandalise à cause de ses façons de faire avec les garçons qui la viennent voir... Je l'ai envoyée quérir hier pour lui dire qu'elle ne fit pas entrer des garçons dans la maison. Mais elle ne le prit pas bien. et me dit qu'elle aimait mieux s'en aller. »¹¹

Dès les premières années les exigences d'une vie consacrée, toute donnée à Dieu sont clairement expliquées aux Sœurs. L'obéissance perfectionne toutes choses. La chasteté est signe de l'amour préférentiel de Dieu. La vie de prière soutient la vie de service. La pauvreté est moins longuement développée, car les Filles sont naturellement pauvres. Les paroles de Monsieur Vincent ne les étonnent pas :

Il faut se dépouiller de tout et n'avoir rien en propre... Fiez-vous toujours en la Providence. »¹²

Selon les besoins des paroisses, les Fondateurs demandent à Marie d'aller rendre service en divers lieux : à Saint-Paul. à Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'enthousiasme de Marie, son rayonnement dans son travail impressionnent sa jeune sœur. Gillette voudrait aussi devenir Fille de la Charité. Monsieur Vincent interroge Louise de Marillac le 4 février 1640 :

« Que ferons-nous de la sœur de Marie, de Saint-Germain, qui est bègue ? Elle paraît assez bonne fille, mais je ne sais pas si elle a de l'esprit. Sa bonne sœur nous presse de la prendre. »¹³

Faisant confiance à Marie, les Fondateurs acceptent sa sœur Gillette dans la Compagnie des Filles de la Charité.

En mission à Sedan.

En 1640, Monsieur Vincent est sollicité par la duchesse de Bouillon d'établir une Charité à Sedan et d'y envoyer une Fille pour servir les Pauvres. La réponse se faisant attendre, la duchesse fait appuyer sa demande par un prêtre.

Monsieur Vincent interroge Louise de Marillac sur la possibilité de répondre à cet appel.

« Voici une lettre qu'un bon ecclésiastique m'écrit de Sedan. Voyez si nous pourrions envoyer quelque excellente fille. C'est une nouvelle chrétienté. Monsieur le duc et Madame la duchesse sont catholiques depuis peu. Il y a quatre-vingt-dix ans que l'hérésie avait établi son trône en cette principauté-là. »¹⁴

La principauté de Sedan, petit état indépendant au Nord de la France, était depuis 1555 l'un des centres du protestantisme. Le duc de Bouillon, malgré les décisions prises par ses grands-parents, décide de devenir catholique, et en 1634 abjure le protestantisme. Sa femme souhaite que les protestants puissent voir que l'Église catholique s'occupe réellement des Pauvres, les secourt, les évangélise. Elle fait appel à Monsieur Vincent. Les Fondateurs vont-ils pouvoir répondre à cette demande ? Secourir les

¹⁰ Vincent de Paul à Louise de Marillac – octobre 1635 – Doc. 135

¹¹ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 25 mai 1636 – Doc. 149

¹² Conférence du 31 juillet 1634 - Conf. 9

¹³ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 4 février 1640 – Doc. 247

¹⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 28 octobre 1640 – Doc. 294

Pauvres, les évangéliser, c'est bien le dessein de Dieu sur la petite Compagnie. Mais est-ce prudent d'envoyer une Sœur en dehors des frontières du Royaume de France, en pays protestant ?

L'audace de Monsieur Vincent fait confiance à la Providence de Dieu, il ne peut résister à son appel et à celui des Pauvres. Le 1er novembre 1640, la décision est prise. Il faut maintenant trouver la Sœur capable de vivre loin de Paris, ayant une foi solide, compétente pour le soin des malades. Le choix se porte sur, l Marie Joly. Mais son retrait de Saint-Germain-l'Auxerrois s'avère difficile. Les Dames apprécient sa compétence, et elles ne la laisseront partir que si elle est remplacée par une Sœur ayant de l'expérience pour faire les remèdes. Monsieur le Curé insiste dans le même sens. Ce changement difficile est confié par Monsieur Vincent à Mademoiselle.

« C'est à vous à voir, lui écrit Monsieur Vincent, quel moyen de retirer cette fille et quelle autre vous mettrez à sa place... Vous aviserez au plus tôt, s'il vous plaît, au choix de la fille et à l'envoyer pour retirer Marie, pour lui faire commencer sa retraite et la faire partir lundi prochain. Je suis honteux du long terme qu'il y a que nous sommes en demeure à l'égard de cette bonne dame de Sedan. »¹⁵

Deux jours plus tard, Marie est à la Maison Mère au village de La Chapelle. Elle se prépare, par quelques jours de retraite, à sa nouvelle mission. Louise de Marillac essaie de prévoir ce qui sera nécessaire pour le voyage, les moyens de subsistance à Sedan. Madame la duchesse a promis de verser régulièrement une indemnité, et Marie pourra continuer ce qu'elle faisait dans les paroisses de Paris dans le temps qui lui restait après le service des Pauvres : travailler pour gagner sa vie.

Mais une grande inquiétude habite Louise de Marillac. Est-il prudent d'envoyer Marie toute seule ? Elle peut devenir malade, faire de mauvaises rencontres en chemin. Ne risque-t-elle pas de se décourager seule, loin de Paris ? Mademoiselle propose à Monsieur Vincent de donner une compagne à Marie.

« Je. pensais, Monsieur, si vous le trouviez bon, de lui donner notre grosse Sœur Claire. C'est une humeur assez docile, et je crois qu'elles seront bien ensemble... La Sœur que je vous propose pour aller avec ma Sœur Marie Joly sait lire et non pas elle. Elle pourrait tenir l'école aux pauvres petites filles. Si votre charité pensait à une autre fille, s'il vous la ; t la nommer, et s'il y a moyen de donner une compagne à notre bonne Sœur Marie. »¹⁶

Monsieur Vincent accepte la proposition de Louise de Marillac. Les deux Sœurs partent quelques jours plus tard. Elles emportent une lettre pour Madame la duchesse de Bouillon, lettre écrite par Monsieur Vincent, mais lue et corrigée par Mademoiselle. Elles ont reçu 20 écus pour leur voyage et les premières nécessités. Comme les routes ne sont pas sûres, elles cachent soigneusement ces écus dans leurs vêtements.

Une correspondance régulière va s'établir alors entre Sedan et Paris.

« Voici une lettre de notre bonne Sœur de Sedan. J'ai fait lecture à nos Sœurs de tout ce qui les peut encourager de son exemple. »¹⁷

Mais de cette correspondance, seul un fragment de lettre de Marie Joly a été conservé. Dans cette lettre du 22 août 1652, Marie décrit sa vie à Sedan, dans ce pays ruiné par plusieurs années de guerre, les multiples invasions, les nombreux pillages.

« Encore nous sommes assez aisées, Dieu merci, car nous avons commencé un petit ménage : nous avons 5 vaches, des poules, et ne vous déplaît, 2 cochons. Quand j'ai vu que tous les pauvres villages étaient si ruinés, j'ai acheté tout cela qui nous fait grand plaisir car nous avons à bien (possibilité de donner) de la douceur. Cet argent m'était venu de la grâce du bon Dieu, je le mis à cela pour tâcher de sustenter les Pauvres ; et mon Dieu me fasse la grâce de n'avoir jamais d'argent si j'en veux mal user. »¹⁸

Marie exprime aussi à Louise de Marillac ses difficultés personnelles. son caractère un peu rude.

¹⁵ Vincent de Paul à Louise de Marillac – 7 février 1641 – Doc. 300

¹⁶ Louise de Marillac) Vincent de Paul - 9 février 1641 – Ecrits 49

¹⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 7 août 1641 – Ecrits 58

¹⁸ Marie Joly à Louise de Marillac – 22 août 1652 – Doc. 612

*« Mon Dieu, à quoi cela me sert-il de toujours me plaindre ! mais je ne peux m'empêcher de me plaindre tant que je serai au monde. Mon Dieu, après quand j'ai tout bien dit, je me console me souvenant qu'il y en a de plus affligés que nous ».*¹⁹

Les plaintes répétées de Marie, ses réactions vives n'ont pas facilité la relation avec sa compagne. Claire est rentrée à Paris. Elle a été remplacée par Gillette, sa propre sœur, la seule qui pouvait s'entendre avec Marie.²⁰

Les services rendus par Marie, malgré son caractère difficile, sont très appréciés par Madame la duchesse, par les habitants de Sedan, par les Pauvres des villages. Monsieur Vincent et Mademoiselle s'inquiètent pourtant de la laisser si longtemps si loin de Paris, de la Maison Mère. Des Prêtres de la Mission, établis à Sedan depuis 1643, lui apportent leur aide spirituelle. il est vrai.

Une dure et longue tentation.

Durant la longue période de guerre, il n'était pas possible de penser à un changement. La paix revenue, en 1654, il est demandé à Marie de rentrer à Paris. Son refus surprend et étonne les Fondateurs. Monsieur Vincent exprime son grand étonnement :

*« La petite Compagnie a vécu jusqu'à maintenant avec tant de soumission que l'on n'a jamais rien vu de semblable. »*²¹

Et dans la Conférence du 9 octobre, Monsieur Vincent parle du péché de scandale. Il insistera sur la gravité de ce péché lorsqu'il est commis par des anciennes qui sont dans la Compagnie depuis 10, 14 et 15 ans.

*« Ah ! mon Sauveur, qu'elles font du mal. Quoi, voilà des filles qui sont céans depuis si longtemps et cependant elles sont encore si immortifiées ! Mon Dieu, quel malheur pourrait être capable de punir ces personnes qui causent de tels désordres. »*²²

Monsieur Vincent insiste avec force, il y voit la ruine de la Compagnie.

*« Vous vous mettez en devoir de faire que l'on ne pense plus à venir dans la Compagnie, que tant de saintes âmes qui sont dans le monde et qui voudraient se donner au service des pauvres ne pensent plus à la maison, pour la mauvaise odeur qui en sort. Ou bien, s'il y en vient, Dieu permettra, en punition de vos scandales, que ce seront des filles nullement propres et que cette belle Compagnie que Dieu s'est formée, viendra à se remplir de je ne sais quelle sorte de personnes qui, au lieu de bien faire, gêneront tout, malédifieront le prochain, rudoieront les pauvres, ne tiendront compte de garder les règles. Et au bout, à quoi cela tend-il ? A renverser la Compagnie. »*²³

Marie a-t-elle eu écho de la Conférence ? Elle réfléchit à son attitude. Elle est ennuyée de n'avoir pas obéi, mais elle ne veut pas avoir l'air de se dédire. Elle va essayer de se tirer de cette situation par une petite ruse. Elle proclame bien fort qu'elle se rendra à Paris si c'est Monsieur Vincent lui-même qui le lui ordonne.

Alors Monsieur Vincent va intervenir. Prudemment, il envoie la lettre au Supérieur des Lazaristes à Sedan :

*« Je vous envoie la lettre que j'écris à la Sœur Marie, ouverte, laquelle vous cachèterez, s'il vous plaît, et lui ferez rendre ; et vous ferez en sorte, par vous et par ceux en qui elle a confiance qu'elle s'en revienne par le premier coche. Et pour ce qu'elle a l'esprit moins docile et soumis et une tête fâcheuse, peut-être ne le fera-t-elle pas, tant elle est attachée au lieu où elle est »*²⁴.

Marie, cette fois obéit rapidement. Elle fait ses paquets et arrive à Paris vers le 10 novembre. Elle est accueillie avec joie et soulagement. Marie, cependant, a beaucoup de difficultés à s'accoutumer aux pratiques de la Communauté (Coste XIII. 725). Elle revoit sans cesse en esprit tous les pauvres qu'elle

¹⁹ Marie Joly à Louise de Marillac – 22 août 1652 – Doc. 312

²⁰ cf. Monsieur Vincent à Jean Martin à Sedan – 18 juin 1655 – Doc. 676

²¹ Vincent de Paul à Jean Martin à Sedan – 28 octobre 1654 – Doc. 666

²² Conférence du 9 octobre 1654 - Conf. 487

²³ Conférence du 9 octobre 1654 – Conf. 488

²⁴ Vincent de Paul à Jean Martin à Sedan – 28 octobre 1654 – Doc. 666

a laissés à Sedan, elle se demande ce que fait Gillette toute seule. A-t-elle pensé à visiter ce pauvre homme isolé, a-t-elle porté les œufs des poules aux enfants orphelins qui meurent de faim ? Va-t-elle songer à faire tuer le cochon ? Que doit penser Madame la duchesse de Bouillon de ce départ ?...

Et la tentation grandit, se précise. Marie ne peut plus résister. Il faut qu'elle retourne à Sedan, elle a eu tort de partir, de revenir à Paris... Le lundi 16 novembre, elle prend son paquet ; et sans rien dire à personne. Marie Joly quitte la Maison Mère. Elle se dirige vers la place de Grève. Là elle prendra le coche de Sedan...

L'air est frais en ce mois de novembre. Marie va rapidement, toutes les rues de Paris, elle les connaît. Elle les a parcourues autrefois lorsqu'elle servait les malades. Soudain, elle aperçoit l'église Saint-Sauveur. Elle se rappelle Marguerite Naseau, si bonne, si charitable. Que dirait Marguerite si elle la voyait fuir ainsi ?

Elle passe devant Saint Nicolas des Champs. Mademoiselle Le Gras lui a raconté une fois la Lumière de Pentecôte. Marie sent son cœur battre bien fort dans sa poitrine. N'est-elle pas en train d'abandonner cette Compagnie à la fondation de laquelle elle a été associée ? Elle accélère son pas comme pour oublier tout cela.

Voici maintenant dans le lointain la flèche de Saint Paul. Les malades soignés par Marie lorsqu'elle était sur cette paroisse défilent devant ses yeux. Elle se souvient de son enthousiasme, de son ardeur. Elle était si heureuse de servir les membres de Jésus-Christ.

Arrivée sur la place, Marie s'assoit et réfléchit. Elle est épuisée... Les heures passent. L'appel de Dieu se fait pressant. Le désir de rejoindre Sedan est tenace. Peu à peu, Marie ouvre son cœur à la grâce. Le calme se fait, la paix s'établit dans son âme. Non, elle ne montera pas dans le coche de Sedan. Elle se lève, charge son baluchon sur son épaule, et reprend le chemin, en sens inverse.

Pendant ce temps, à la Maison Mère, on est bouleversé. Les Sœurs qui ont vu partir Marie, ont prévenu Mademoiselle. Celle-ci partage sa souffrance à Monsieur Vincent :

« La bonne Sœur Marie de Sedan nous quitta après-dînée et sans nous dire adieu ; elle a emporté son paquet... Peut-être la trouverait-on au coche, si votre charité trouvait bon d'y envoyer. Je crains que, quand nos Sœurs iraient, qu'elles n'eussent pas assez de force pour la retenir. »²⁵

Et Louise de Marillac voit déjà Marie Joly de retour à Sedan, voulant prendre à nouveau la direction de la maison, ou désirant prendre pour elle-même les biens de la communauté. Elle insiste auprès de Monsieur Vincent :

« Mon Très Honoré Père, je pense qu'il serait nécessaire d'écrire au plus tôt à Sedan, pour donner avis de ce que l'on aura à faire si elle retourne à la maison, car je crains qu'elle aille faire beau fruit et vendre tout ce qu'elle pourra pour faire bonne somme. »²⁶

Le soir quelqu'un frappe à la porte au faubourg Saint-Denis. La surprise de la portière est grande lorsqu'elle reconnaît Marie. Louise de Marillac l'accueille avec beaucoup d'émotion.

Dès le lendemain, Marie participe à la retraite annuelle avec d'autres Sœurs. Elle continue de lutter avec sa tentation. Monsieur Vincent voit ce combat et prévient Monsieur Jean Martin, le supérieur des Prêtres de la Mission de Sedan :

« Marie est de présent en retraite. Mais comme c'est un esprit fort léger, il est à craindre que la tentation de retourner à Sedan ne la reprenne ».²⁷

Durant la retraite, Marie parle avec confiance à Mademoiselle. Elle se confesse à Monsieur Vincent. Elle renouvelle sa résolution d'être et de mourir Fille de la Charité. Le 28 novembre, Monsieur Vincent écrit de nouveau à Monsieur Jean Martin :

« La Sœur Marie est à présent résolue de ne plus songer à Sedan. Je ne sais si elle continuera dans sa résolution. Je prie Notre Seigneur qu'il lui en fasse la grâce. »²⁸

²⁵ Louise de Marillac à Vincent de Paul – novembre 1645 – Ecrits 454

²⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul – novembre 1645 – Ecrits 454

²⁷ Vincent de Paul à Jean Martin Sedan – 13 novembre 1654 – Doc. 668

²⁸ Vincent de Paul à Jean Martin à Sedan – 28 novembre 1654 – Doc. 670

A Sedan, les Dames de la Charité n'ont pas apprécié le départ de Marie Joly. Sœur Jeanne-Christine Prévost qui doit la remplacer n'est toujours pas arrivée. Elle a dû s'arrêter à Montmirail pour visiter les Sœurs. Gillette est toute seule et ne peut subvenir à tout. Madame de Chas, puis Mademoiselle de Santeuil vont écrire directement à Marie. Est-il vraiment utile qu'elle soit à Paris ? Est-il nécessaire qu'elle dépende de Monsieur Vincent et de Mademoiselle Le Gras, ne peut-elle pas servir les pauvres en dehors de la Compagnie ? Les Dames se proposent de l'entretenir si elle revient à Sedan.

Tentation pour Marie Joly, tentation de tous les temps : Pourquoi être en une Compagnie pour servir les Pauvres ? Pourquoi être ensemble pour ce service ? Louise de Marillac voit ce débat en Marie. Elle écrit en décembre à Monsieur Vincent :

*« Marie a toujours le désir de son retour, quoique quelquefois elle tâche de le modérer. »*²⁹

Monsieur Vincent connaît l'insistance des Dames de la Charité. Il a lui-même reçu une lettre de Mademoiselle de Santeuil. Il en parle à Monsieur Jean Martin :

*« Mademoiselle de Santeuil m'a écrit pour leur renvoyer la Sœur Marie, mais il n'est point convenable. C'est une maxime de cette Compagnie de changer souvent les filles : autrement elles se gâtent en s'attachant en certains lieux et à certaines personnes. »*³⁰

Quelques jours plus tard, Monsieur Vincent confie à Jean Martin la réponse destinée à Mademoiselle de Santeuil :

*« Je m'étonne comme cette bonne demoiselle prend part à la passion de Marie. Je vois qu'elle est portée à cela par son esprit de compassion qui serait plus nuisible qu'avantageux à cette pauvre fille. Je vous prie de lui faire trouver bon qu'elle lui mande qu'elle n'aille point de delà, et de la renvoyer au cas qu'elle soit si téméraire d'y aller. »*³¹

L'intervention de Monsieur Vincent semble avoir été entendu. Marie, au fond de son cœur, pense toujours à ce qu'elle a vécu à Sedan. Marie est souvent partagée : elle doit tant à Madame la Duchesse et autres Dames de la Charité qui ont été si bonnes pour elle pendant son séjour à Sedan. Cependant Marie n'oublie pas le 29 novembre 1633 où elle s'est engagée avec d'autres filles au service de Dieu et des pauvres. Serait-elle fidèle à cet appel de Dieu si elle quitte la Compagnie ? Quel serait le témoignage qu'elle donnerait si elle revenait à Sedan servir les pauvres toute seule ?

La lutte se fait âpre, dure, lancinante, sournoise à certains jours. En mai 1655, Marie en tombe malade. Louise de Marillac la recommande aux prières de Barbe Angiboust :

*« Nous avons ici ma Sœur Joly dangereusement malade, je la recommande à vos prières.. »*³²

L'érection de la Compagnie.

Dieu avait choisi Marie Joly comme pierre de fondation de la Compagnie. Il va lui donner la joie d'être présente un autre événement important de la vie de cette Compagnie.

Le 18 janvier 1655, le Cardinal de Retz signait à Rome l'approbation de la Compagnie des Filles de la Charité. Le 8 août suivant, Monsieur Vincent réunissait à la Maison Mère les Sœurs de Paris. Devant les 41 Sœurs présentes, il lit avec émotion l'acte d'approbation. Louise de Marillac écoute avec joie et soulagement la dernière partie :

Par ces présentes, nous confions et commençons la conduite et direction de la susdite société et confrérie à notre cher et bien aimé Vincent de Paul, sa vie durant, et après lui, à ses successeurs généraux de la dite Congrégation de la Mission..

En 1645, lors de la première demande d'approbation, Monsieur Vincent n'avait pas osé demander pour ses successeurs la direction de la Compagnie qui avait été placée sous la dépendance de l'archevêque de Paris. Mais Louise de Marillac insistait pour que cela se fasse. La première approbation

²⁹ Louise de Marillac Vincent de Paul – décembre 1654 – Ecrits 456

³⁰ Vincent de Paul à Jean Martin à Sedan – 16 décembre 1654 – Doc ? 673

³¹ Vincent de Paul à Jean Martin – décembre 1654 – Doc. 674

³² Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 30 mai 1655 – Ecrits 470

ayant été perdue (on ne sait ni par qui ni comment), Louise de Marillac a pu obtenir ce qui lui apparaissait comme une nécessité pour l'avenir de la petite Compagnie.

Après la lecture de l'acte d'approbation et des Règles, Monsieur Vincent procède avec solennité à l'érection officielle de la Compagnie (ce qui n'avait jamais été fait). Sur un grand parchemin sont rappelées brièvement l'origine de la Compagnie il y a environ 25 ans, sa reconnaissance par l'archevêque de Paris, son extension dans le royaume de France et de Pologne. Monsieur Vincent use de son pouvoir pour nommer la Supérieure Générale, Mademoiselle Le Gras, et les 3 officières : Julienne Loret, assistante, Mathurine Guérin, trésorière, Jeanne Gressier, dépen-sière.

Ensuite chacune des Sœurs présentes vient signer le parchemin. Timidement Marie Joly s'approche la douzième. Elle commence à écrire M. Mais sa main tremble : si elle avait cédé à la tentation, elle ne serait pas là... Dans son émotion, elle maîtrise mal la plume, elle fait une grosse tache... Elle se ressaisit, et d'une très large écriture signe son nom.

Les Sœurs qui ne savent pas écrire, signent par une croix auprès de laquelle la secrétaire inscrit leur nom. Monsieur Vincent, dans son humilité, a voulu signer le dernier. A la suite des signatures, les noms des Sœurs absentes sont inscrits. Elles signent ainsi de cœur l'acte d'établissement. C'est la première liste officielle dans la Compagnie. Mais la mémoire des Sœurs a un peu failli. De nombreux oublis ont été faits : Jeanne Delacroix et sa sœur Renée, Françoise Manceau qui mourra victime de son dévouement à Calais en 1658, Marie Gaudoin qui est aux Alluets, etc. Aux 101 noms inscrits, il faudrait en ajouter 25 à 30 supplémentaires.

Avec beaucoup de ferveur, Marie Joly s'unit à la prière finale de Monsieur Vincent qui demande à Dieu et à la Vierge Marie la persévérance pour toutes les Sœurs présentes et absentes.

La tentation refait surface

Au Conseil de la Compagnie du 27 juillet 1656 , le cas de Marie Joly est longuement étudié.

*La deuxième chose qui fut proposée fut savoir si l'on reprendrait ma sœur Marie Joly, laquelle, pour le long temps qu'elle avait été hors la maison, ayant servi les pauvres à Sedan 14 ans, avait peine à s'accoutumer aux pratiques de la communauté, et se voyant pressée de sortir pour servir les pauvres hors de la Compagnie par Madame de Bouillon, à laquelle elle avait obligation, s'était laissée aller et avait donné les mains, mais, ayant reconnu sa faute et s'étant repentie de l'avoir faite dès le même jour de sa sortie, elle demandait avec instance qu'on lui fit la charité de la recevoir.*³³

La duchesse de Bouillon a quitté Sedan en 1642. A cette époque son mari, le duc de Bouillon a comploté avec Cinq Mars contre Richelieu. A la suite de l'échec de ce complot, le duc a été déchu de son duché de Sedan. Depuis lors, la duchesse réside à Morainvilliers. Sachant que Marie Joly était à Paris, elle a dû lui écrire, et lui demander de venir la voir. A nouveau Marie a quitté la Compagnie.

Monsieur Vincent est d'avis de la renvoyer. Il expose longuement son point de vue

*« Comme elle est accoutumée à suivre un peu ses volontés, n'ayant pas été près des supérieurs, il est à craindre qu'elle ne donne de la peine et qu'elle ne se range pas facilement aux observances nécessaires. Voilà ce qui peut empêcher de la recevoir: la crainte qu'elle n'ait contracté l'habitude de suivre ses volontés ».*³⁴

Les Sœurs présentes sont consternées. Marie est la plus ancienne, il faut la garder, supplient-elles. Monsieur Portail et Louise de Marillac pensent comme elles. La discussion est rude. Monsieur Vincent insiste

*« Voyez-vous, il faut tenir ferme si vous voulez que Dieu conserve la Compagnie de la Charité ; autrement, que serait-ce si l'on ne punissait point les fautes ?... Il faut donc tenir ferme à ce que l'ordre soit bien gardé et retrancher ce qui est gâté, crainte que cela n'infecte le reste. C'est un membre pourri; il le faut retrancher. »*³⁵

³³ Conseil du 27 juillet 1656 – Doc. 750

³⁴ Conseil du 27 juillet 1656 – Doc. 750

³⁵ Conseil du 27 juillet 1656 – Doc. 751 - 752

Monsieur Vincent termine le conseil en maintenant son point de vue, mais il semble qu'aucune décision ne soit prise.

Que devient Marie ? Elle n'a pas été renvoyée de la Compagnie, car le 27 avril 1659, elle assiste à la conférence sur les vertus de Barbe Angiboust et donne son témoignage.

« Mon Père, j'ai été dès le commencement de l'établissement de la Compagnie. Ce que j'ai pu remarquer, ç'a été qu'elle fuyait les hommes et qu'elle était fort gaie. »³⁶

La rédaction des Règles communes en 1672.

En 1660, elle partage la peine de toutes les Sœurs. La petite Compagnie voit disparaître successivement Monsieur Portail, Mademoiselle Le Gras, Monsieur Vincent. Marguerite Chétif devient Supérieure Générale, et Monsieur Alméras a été choisi par Monsieur Vincent lui-même pour le remplacer.

La première tâche de celui-ci sera d'obtenir du Saint-Siège l'approbation de la Compagnie. L'acte est signé le 8 juin 1668, durant le Pontificat de Clément IX.

La deuxième tâche de Monsieur Alméras lui est demandée par la nouvelle Supérieure Générale, Mathurine Guérin. Celle-ci voudrait remédier à un petit désordre. Les Sœurs ont pris l'habitude de recopier quelques passages des Règles Communes. De nombreux textes incomplets et disparates circulent et se multiplient. Mathurine Guérin demande à Monsieur Alméras d'établir un texte officiel. Le directeur, Monsieur Fournier, recherche les écrits de Monsieur Vincent, de Louise de Marillac, les diverses copies. Avec fidélité, il classe, chapitre par chapitre, les différents articles.

Le 5 août 1672, le texte des Règles Communes et Particulières est approuvé par le Supérieur Général Monsieur Alméras et scellé de son sceau. Trente huit Sœurs vont contresigner cet acte. Marie Joly est présente. Elle est alors Sœur Servante à la paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris. Ce sont ces Règles que, durant près de 300 ans, toutes les Filles de la Charité ont lu tous les 25 du mois.

Marie Joly a maintenant près de 70 ans, âge très avancé pour le XVIIème siècle. Peu à peu ses forces déclinent. Le 3 avril 1675, elle va à la rencontre de Celui qu'elle a aimé et servi dans les Pauvres à la sueur de son visage et à la force de ses bras.

Marie Joly, témoin de tous ces actes fondateurs de la Compagnie des Filles de la Charité, est aussi témoin des exigences de toute vocation. Elle a rencontré la tentation, tentation si forte qu'elle n'a pu y résister. Les bonnes, généreuses et sincères dispositions des débuts n'empêchent pas le naturel de revenir au galop. Beaucoup en font l'expérience. Accepter les événements, les difficultés, les changements, les désirs des Supérieurs ne demandent pas de perdre sa personnalité. Être vrai, c'est être soi, sans fard, avec ses qualités et ses défauts. Il est bon de percevoir chez les premières Sœurs, qu'il est toujours possible de se relever après la faute, de se réconcilier avec Dieu et avec soi-même.

La vocation ne fait pas des consacrées des êtres d'exception. Pour nous, aujourd'hui, comme pour les premières Sœurs, c'est notre cheminement vers Dieu qui nous transforme peu à peu. La vocation demande une constante réponse à un constant appel. Dieu est fidèle.

³⁶ Conférence du 27 avril 1659 – Conf. 892